

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des syndiqués

(congrès départemental) du SNUDI-FO Bouches du Rhône
du lundi 20 mai 2019

SITE DE DEPOT

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

■ **Franck Neff, secrétaire départemental** a présenté un complément oral au rapport d'activité : bilan de l'activité annuelle, victoires mais aussi défaites, dossiers gagnés et ceux à poursuivre.

Franck a rappelé notre conception FO d'un syndicat libre, indépendant de tout gouvernement, parti ou mouvement, un syndicat "réformiste", au sens noble du terme, "faisant évoluer les institutions existantes vers plus de justice sociale par des réformes légales" (déf. Larousse). D'autres syndicats s'en réclament mais agissent ... à l'inverse ... en signant PPCR, acceptant la mise en réseaux des établissements scolaires, s'abstenant sur les décrets Peillon, Hamon ...

Le gouvernement veut transformer les syndicats en "partenaires" ou "corps intermédiaires" dans le cadre du "nouveau dialogue social", mais le SNUDI FO n'est pas un syndicat de co-gestion . Syndicat de terrain, allant à la rencontre des collègues, se refusant à opposer une catégorie de personnel à une autre, il pose clairement les revendications, dans les manifestations ou audiences, sur le bureau de l'EN, de l'IA, du Recteur, du Ministre...



L'indépendance de FO dérange ... Peu après le Congrès de la Confédération FO en avril 2018, alors qu'une résolution, un mandat et l'élection d'un nouveau secrétaire général ont été votés à plus de 97%, FO a été victime d'une intense campagne de calomnie, ... en pleine campagne pour les élections paritaires. Nous avons communiqué auprès de nos adhérents pour les rassurer et les éclairer sur la situation. Une confédération qui se positionne clairement pour faire obstacle aux projets du gouvernement, gêne et se voit attaquée !

Franck Neff est revenu sur le dossier de la réforme des retraites, dans la foulée de l'intervention du secrétaire de l'Union Départementale FO.

Sur le dossier des salaires, cela fait déjà 10 ans que notre point d'indice de fonctionnaire est gelé. Le gouvernement refuse toujours toute négociation sur l'augmentation du point d'indice. Et ce n'est pas PPCR, accepté par la grande majorité d'entre eux qui changera la donne, bien au contraire !

Sur le dossier Fonction publique, avec sa fédération des fonctionnaires, le SNUDI FO se mobilise contre le projet de loi de transformation de la fonction publique, matrice de toutes les réformes dans les 3 versants de la FP, notamment avec la "loi Buzyn" dans la santé et celle "école de la confiance" de Blanquer. Le SNUDI FO s'est donc engagé dans les grèves et manifestations du 19/03 et du 9/05.

Face à une situation générale très tendue et complexe depuis novembre, l'urgence, c'est l'unité de tous les salariés et de leurs organisations syndicales en défense des mêmes revendications !

Le problème rencontré, c'est l'unité syndicale sur les revendications et modalités d'action. A FO nous estimons le projet de loi Blanquer ni négociable, ni amendable. D'autres pensent que retoucher certains articles le rendrait "acceptable". D'autres aspirent à une "convergence des luttes", avec collectifs ou coordinations, ou privilégient la mobilisation avec les Gilets Jaunes le samedi ... un mélange des luttes plus qu'une convergence vers un but bien identifié. Ce débat nous l'avons également dans nos instances, au conseil syndical ou au bureau national.

Au SNUDI FO 13, nous pensons que la seule solution est l'unité de tous les salariés sur des revendications clairement identifiées et par un mouvement de grève jusqu'à leur satisfaction !

Comment imposer autrement au gouvernement le retrait de ses projets ? La grève pour gagner, pas celle d'un jour puis d'un autre, une semaine, un mois, 3 mois après ... ! Notre rôle est d'aider à la mobilisation en informant clairement nos collègues des dangers des contre-réformes en cours, en leur proposant sur le terrain de rédiger leurs cahiers de revendications, en les accompagnant dans leurs démarches et en organisant la mobilisation jusqu'à la satisfaction des revendications.

Franck Neff a rappelé notre ferme condamnation de l'escalade répressive mis en œuvre par le gouvernement.

Franck Neff fait ensuite le point sur la vie du syndicat : tenue des instances, tenue des RIS, visites des écoles, diffusion des infos par mail ou journaux... Il dresse un **bilan sur le travail des représentants du personnel** dans les instances départementales ou académiques où nous siégeons. La nouvelle équipe de délégués du personnel a pris sa place dans les groupes de travail CAPD, soulageant la tâche du secrétaire départemental.

Il revient sur les dernières annonces du ministre (suite aux mobilisations d'ampleur contre le projet "Ecole de la confiance) ... Le ministre communique sur la réécriture de l'article 6 en tentant d'accréditer le fait que les EPSF ne seraient plus à l'ordre du jour mais la réalité est tout autre car le 3 mai, il annonce la création de 80 cités éducatives dès la rentrée 2019. Il rédige un projet de circulaire fin avril, mettant en place des formations conjointes ATSEM/PE. Ce n'est que la mise en place du projet de loi Blanquer, qui s'appliquerait dès septembre 2019



Pour Force Ouvrière, la loi Blanquer n'est ni amendable, ni négociable. Le gouvernement doit retirer son projet de loi !

Pour Force Ouvrière, ce qui est à l'ordre du jour, c'est la grève jusqu'à satisfaction des revendications :

- **Abandon de la mise en place des 80 cités éducatives**
- **Défense et maintien de l'école maternelle**
- **Stop aux suppressions de postes de fonctionnaires d'Etat**
- **Abandon de la loi Blanquer, abrogation de PPCR**

Franck Neff rappelle les résultats positifs des élections professionnelles

Le SNUDI FO 13 confirme la progression en voix, en pourcentage et maintient ses 3 élus.

C'est le résultat de notre activité syndicale, de nos positions, du travail opiniâtre des représentants des personnels FO et de la mobilisation de nombreux adhérents et de nos délégués de secteur.

En conclusion, Franck appelle chaque congressiste à se mobiliser pour renforcer Force Ouvrière, en intégrant le conseil syndical, en devenant délégué d'un secteur, ou correspondant sur son groupe scolaire ou école (journaux, affichages de mails, signature de motions ou pétitions, relais entre ses collègues et le syndicat, ...), et en invitant les collègues autour de soi à se syndiquer au le SNUDI FO 13 !

Renforcer le SNUDI-FO, la FNEC-FP-FO, la CGT-FO

c'est faire vivre le droit syndical

sans lequel tous les autres droits ne peuvent exister !

■ Les interventions de nos invités ont été appréciées.

Franck Bergamini, secrétaire de l'Union Départementale des syndicats FO

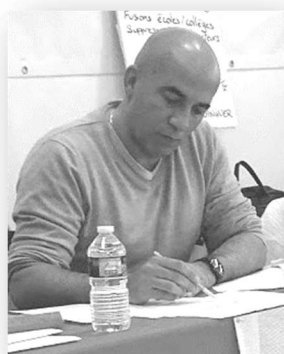
a ouvert les travaux de notre congrès, apportant le salut fraternel de l'Union Départementale FO et ses encouragements à notre action revendicative.

Il a souligné l'hypocrisie du gouvernement, par exemple sur la prétendue "hausse" du SMIC, les retraites, "pas de fermetures d'écoles" mais des fermetures de classes,

...

Il a détaillé le projet de réforme des retraites et ses conséquences pour les salariés : le calcul basé sur les 10 puis les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires se baserait sur l'ensemble de la carrière. La retraite par points diminuerait le montant des retraites, allongerait de fait la durée de travail pour éviter la décote. Et le gouvernement aurait la main sur la valeur du point, le nombre de points acquis ne garantirait donc pas un niveau de retraite.

Il a rappelé le projet de loi Fonction Publique qui tue le statut, au moment où le ministre Darmanin veut aller plus loin que les 120 000 suppressions dans la FP.



Sébastien Puch, secrétaire du SNFOLC 13 (FO Lycées et collèges) a illustré l'unicité des attaques 1^{er} et 2nd degré, qui ont pour objectif un corps unique et la destruction du statut.

Il a souligné que ce gouvernement n'entend rien des mécontentements et revendications, garde son cap, réprime (qu'il s'agisse de cortège syndical chargé par la police le 1^{er} mai, de l'incarcération d'une secrétaire académique du SNFOLC à Paris "digne d'une dictature", ...).

Il encourage les AG, et les grèves reconductibles : "On ne lâchera rien !"

Norbert Trichard, secrétaire général du SNUDI FO a présidé notre AG
et a répondu à diverses questions et interventions des participants ...

Il rappelle que le gouvernement veut faire travailler les fonctionnaires jusqu'à 63, voire 67 ans, baisser le montant des pensions, retarder le départ à la retraite, les fonctionnaires n'auront pas les moyens de partir à 62 ans (âge légal).

Il aborde le problème de l'embauche massive de contractuels, des fermetures d'écoles, des 1000 postes de PE en moins, des zones à 24 élèves prévues au détriment des autres, ... Concernant la loi Blanquer, le Sénat refuse les EPSF mais autorise toute expérimentation, notamment donc ...des EPSF. Avec les Cités Educatives, notre statut ne résisterait pas longtemps, l'affectation sur territoire est à mettre en parallèle avec l'actuel mouvement et ses zones géographiques imposées.

Une Collectivité territoriale peut refuser une Cité Educative ; à Créteil, elle a été abandonnée après réunion des collègues.

Pour la maternelle, c'est la mise en concurrence, voire le remplacement par les jardins d'enfants.

L'administration veut aussi imposer 5 jours de formation sur les congés. PPCR, dans les procédures "d'accompagnement" prévoit qu'en cas de visite non concluante, il peut y avoir licenciement, dans la logique des 120 000 suppressions de postes FP. Avec les PIAL, c'est un pôle où on pioche 1 AVS, ces derniers "boucheront des trous", changeront d'élève, au mépris de leurs conditions de travail et de celles des élèves !

Si on veut que les collègues se mobilisent, il faut d'abord qu'ils soient informés. Et pour associer les parents à l'action du syndicat, organiser des réunions d'informations, les aider à écrire leur position.



■ La discussion avec des interventions diversifiées ... Quelques exemples en bref...

Vannina Pelone, représentante FO au CTSD rend compte du travail carte scolaire, de notre défense de tous les dossiers. Le DASEN a "dépensé" les 94 postes attribués, les ouvertures ne pourraient se faire que par des Classes Accueillantes de Secteur, soit en sédentarisant les brigades, soit en fermant des classes ailleurs. A noter que des décisions du DASEN ont été prises hors instance.

Un délégué de secteur pointe la dégradation du remplacement, le manque de confiance de la part de l'administration ressenti par des collègues, et le problème des fusions d'école réalisées pour faire disparaître des postes.

Laurence Rouvière, représentante élue à la CAPD, intervient sur plusieurs points.

- Dans son école, elle relate comment la mobilisation conjointe des collègues, des parents d'élèves et du SNUDI FO a permis de faire annuler la fermeture programmée, malgré un calendrier CTSD obstacle à s'organiser.

- Sur son secteur de Marseille Nord, elle détaille comment l'aide du syndicat et l'action des représentants FO au CHSCT ont permis aux collègues de la maternelle Cabucelle, infestée de punaises de lit, d'obtenir enfin la prise en compte et les interventions sanitaires nécessaires.

- En tant qu'élue du personnel, elle rend compte des réductions drastiques d'attribution des temps partiels, catastrophiques pour les collègues. Le SNUDI FO revendique que tous les dossiers soient acceptés, a aidé les collègues à rédiger des recours, défendu chaque dossier ... et nous continuerons.

Une déléguée de secteur d'Allauch témoigne de l'intérêt des collègues lors des visites d'école, entraînant une participation bien accrue en RIS.

On doit informer les collègues de ce qui se passe et va se passer avec ce gouvernement, de la nécessité de se battre ...

Elle témoigne de l'absence de locaux pour ouvrir des classes et des effectifs "explosifs" en maternelle sur son secteur ... Elle évoque des questions salariales posées concernant la compensation de la CSG ou les indemnités ISSR pour les collègues à 80%

Une collègue intervient concernant la "violence d'état", avec le livret orange privant les maîtres de leur liberté pédagogique, le devoir d'exemplarité (article 1 loi Blanquer), les évaluations CP/CE1 imposées (et contestables aussi sur le fond !) ... Les enseignants ne doivent pas avoir peur, et "agir en professionnel dans l'intérêt de ses élèves", et elle rappelle les textes concernant le "devoir d'obéissance" .

Muriel Le Corre intervient sur plusieurs points ...

- Sur la défense de la maternelle ; la loi Blanquer est une attaque énorme, le jardin d'éveil ne préparera pas à l'élémentaire et c'est une vraie régression sur la gratuité ; avec les formations conjointes PE-ATSEM, fini les fonctionnaires d'état.

- Les Cités Educatives, c'est la mise en place de la loi Blanquer, la dérogation au statut de fonctionnaire d'état ... Il faut se battre contre ce dispositif dès maintenant, avant la prochaine rentrée scolaire, et c'est aussi se battre contre la loi Blanquer.

- A propos de l'inclusion systématisée, suite à notre Ris inclusion, aux fiches DGI, aux audiences à l'IA, aux sollicitations du SNUDI FO réitérées encore et encore sur chaque dossier, l'administration a été obligée de répondre, élève par élève, certains dossiers ont progressé, nous continuerons.

Une collègue relate un problème d'amiante dans son école depuis septembre, les difficultés à le faire prendre en charge par la municipalité et les délais ("Vous n'êtes pas la seule école !") ... intervention finalement effectuée.

Norbert Trichard insiste à sa suite sur les maladies très graves provoqués par l'amiante, et la perspective d'une campagne spécifique à réfléchir.

Un collègue d'ULIS école témoigne des conditions de travail inacceptables. Suite à la fiche DGI faite, un élève a changé d'école, une AVS mise en poste, un établissement plus spécialisé devrait être prévu pour un autre élève. Le manque de places en établissements spécialisés ne permet pas la prise en charge adaptée de certains élèves et dégrade les conditions de travail de l'enseignant, des autres élèves et des autres classes.

Martine Dupuy intervient sur la liquidation du statut et de l'instruction publique (jardins d'enfant); la nécessité de combattre les Cités Educatives ; d'organiser la "vraie grève" pour faire reculer le gouvernement par des AG de délégués . Notre AG doit y aider et permettre de généraliser les motions.

Un coordonnateur ULIS témoigne lui aussi de ses conditions de travail. Il s'alarme des échecs ou démission au CAPPEI option D. Sous l'appellation ULIS, on regroupe toutes sortes d'élèves, l'hétérogénéité des problématiques fait que élèves et enseignants en sont lourdement pénalisés. Il suggère l'organisation d'une journée autour de l'ASH par le syndicat.

Une collègue s'interroge, suite au blocage de son école par les parents dans les récentes mobilisations, comment les associer à la bataille à mener, comment faire en commun avec eux ... Sur la forme de notre action, effectivement, les grèves perlées ne sont pas efficaces. Elle confirme les conditions déplorables en ULIS.



■ **La pause de mi-journée** : un apéritif et un buffet étaient organisés, moment apprécié de convivialité et d'échanges informels.

■ **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a fait état avec précision des finances du syndicat, vérifiées le matin par les trois membres de la commission de contrôle des comptes qui ont donné quitus.

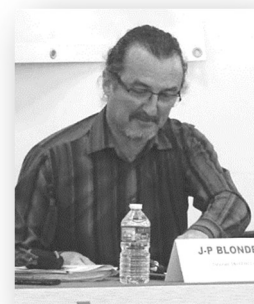
■ **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés à l'unanimité.

■ **Le nouveau conseil syndical** a été élu, ainsi que les membres de la Commission de contrôle des comptes.

■ **Une résolution, socle du mandat du SNUDI FO 13**, a été adoptée à l'unanimité.

(ci-jointe) Elle réaffirme nos revendications et invite nos collègues à se réunir, à prendre position, pour préparer la mobilisation nécessaire pour le retrait des contre-réformes Blanquer.

Cette Assemblée Générale a réaffirmé la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications ; elle a contribué à la réflexion collective, à notre détermination de faire échec aux contre-réformes de ce gouvernement ; elle a conforté notre volonté de développer le SNUDI FO 13 pour la défense des personnels.



Ni amendable, ni négociable, retrait du projet de loi Blanquer ! Abandon de la mise en place des cités éducatives et des EPSF !

Depuis des mois, les enseignants se mobilisent dans tout le pays pour le retrait de la loi Blanquer et des EPSF (Etablissement Public des savoirs fondamentaux) et pour la défense de l'école maternelle.

Le ministre a d'abord dénoncé dans les médias "le festival de bobards" et l'intoxication sur lesquels se baseraient, selon lui, les mobilisations. Puis, au lendemain de la manifestation du 4 avril, où 70% des enseignants du 1^{er} degré se sont mis en grève, on a voulu accrédi-ter l'idée que les sénateurs remettraient en cause les EPSF contenus dans le projet de loi.

Nous constatons que la réalité est toute autre. Le 3 mai, le ministre a rendu public la liste de 80 quartiers désignés pour constituer les « cités éducatives » à la rentrée 2019, annoncées dans le cadre du plan Borloo, le 26 avril 2018. Pour le département, trois sont prévues à Marseille et une à Port de Bouc.

Sous couvert d'expérimentation, c'est la logique des EPSF du projet Blanquer, dénoncé notamment par les directeurs d'école, qui est mise en œuvre : les écoles et les enseignants seraient placés sous la tutelle des principaux de collèges, « *chef de file de l'ensemble des établissements de la cité éducative* ».

Dans la logique des rythmes scolaires et des PEDT, on lit dans les objectifs de ce dispositif :

- « *fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire* »
- prendre en charge l'élève « *depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espace de vie* »,
- « *promouvoir la continuité éducative* »,
- « *aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation* ».

C'est, en pire, tout ce que nous avons combattu au moment de la mise en œuvre de la contre-réforme des rythmes scolaires. Il s'agit de mélanger pèle mèle l'école et le collège, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les parents, la commune, les associations, les entreprises locales recevant les élèves en stage... C'est la promotion de « l'éducation informelle » en lieu et place de l'instruction dispensée par l'école.

À l'instar des EPSF prévus par la loi Blanquer, la mise en place des cités éducatives nécessite que les maires des communes concernées donnent leur accord. Une convention doit être signée entre les maires et l'État.

L'utilisation des enseignants du premier degré de ces cités éducatives serait déterminée par cette convention mise en œuvre sous l'autorité du principal du collège, en totale contradiction avec nos garanties statutaires de Professeurs des Écoles.

Il s'agit, sous couvert d'expérimentation, de la mise en place, sous l'autorité d'un chef d'établissement lui-même sous la tutelle de la ou des collectivité(s) cosignataire(s) de la convention, d'un regroupement d'écoles et de collèges fonctionnant comme un établissement autonome, avec un budget autonome.

Il s'agit, sous couvert de dérogations, d'une attaque contre notre statut de fonctionnaire d'Etat, dans la suite logique du projet de loi de la retraite par points et du projet de loi de la Transformation de la Fonction publique, qui visent eux aussi à le détruire.

Le congrès du SNUDI-FO 13 réaffirme la revendication de retrait du projet de loi Blanquer, ni amendable, ni négociable, et exige l'abandon de la mise en place des cités éducatives et des EPSF !

Défense de l'école maternelle : non aux jardins d'enfants !

Le projet de loi Blanquer remet également gravement en cause l'école maternelle. Le projet de circulaire de rentrée remis aux organisations syndicales confirme les craintes et les dangers annoncés par la FNEC-FP-FO et le SNUDI-FO pour l'avenir de l'école maternelle et des maîtres qui y sont affectés.

- Un paragraphe intitulé « *Travailler en synergie avec les ATSEM* » prévoit « *L'organisation de formations locales conjointes (...) ATSEM/PE* » « *sur l'accueil, l'attachement et l'aide éducative* ».

Nous rappelons que le gouvernement a déjà introduit, en 2018, dans l'article 2 du décret du 1er mars fixant les missions des ATSEM, la « mise en œuvre des activités pédagogiques ». Ainsi placées sous l'autorité des collectivités territoriales, les activités pédagogiques ne relèveraient plus exclusivement de l'Éducation nationale, ce qui constitue une grave remise en cause du caractère national de l'enseignement. Tout est donc prêt pour que des personnels non enseignants hors Éducation nationale puissent suppléer ceux-ci.

- Parallèlement, la circulaire prévoit de « qualifier les enseignants » débutant en maternelle ou nouvellement nommés. Avec un tel dispositif, demain la qualification d'un PE en maternelle dépendra de la formation conjointe ATSEM/PE.

- Dans le même temps, nous apprenons que le texte adopté par les sénateurs en commission pérennise les jardins d'enfants de manière définitive comme structure pouvant assurer la scolarisation obligatoire de 3 à 6 ans.

Le nouvel article 4 bis indique en effet : « Par dérogation à l'article L. 131-2 du code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut être donnée aux enfants âgés de trois à six ans dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit "jardin d'enfants", et sans limite de durée ». Certes il est précisé que l'état doit contrôler l'enseignement dispensé dans ces établissements mais pour la 1ère fois, un projet de loi permet explicitement qu'une structure privée payante hors Éducation nationale assure la scolarité obligatoire sans aucun PE, menaçant ainsi des milliers de postes de PE fonctionnaire d'État.

- De plus, la circulaire tend à réduire l'école maternelle et les missions des PE à « l'accueil et la coopération avec les parents (...) ».

Le congrès rappelle que l'école maternelle a pour mission de préparer les élèves aux apprentissages et que l'accueil et la coopération avec les parents ne peuvent pas être sa mission centrale sauf à vouloir la résumer à une simple structure d'accueil, du type jardin d'enfants.

Le congrès du SNUDI-FO 13 réaffirme la revendication de défense de l'école maternelle, il refuse son remplacement par des jardins d'enfants et la suppression des postes de PE Fonctionnaires d'État.

Organiser la mobilisation pour faire reculer le ministre Blanquer !

Mobilisés depuis des mois contre la loi Blanquer, la mal nommée « école de la confiance », les enseignants discutent, dans les écoles et les assemblées générales, des moyens à mettre en œuvre pour faire reculer le ministre. Avec la majorité d'entre eux, le congrès du SNUDI-FO 13 constate que les journées d'action à répétition, les actions « coups de poing » ... n'ont pas fait reculer le gouvernement.

Il estime que l'heure est à la centralisation de tous les mouvements qui se font dans les différents départements, que l'heure est à la préparation de la vraie grève, dans l'unité, seul moyen qui permettrait de faire reculer le gouvernement et son ministre, de défendre l'école publique et le statut de fonctionnaire d'état de ses maîtres.

Le congrès mandate le conseil syndical et le bureau pour informer les enseignants des dernières mesures annoncées. Il les mandate pour s'adresser en particulier à ceux des 4 cités éducatives prévues, dès la rentrée, dans les Bouches du Rhône et discuter de la mobilisation à mettre en œuvre contre leur mise en place :

- Marseille 13 : Malpassé Corot

- Marseille 15- 16 : La Castellane-La Bricarde-Plan d'Aou-St Antoine

- Marseille 3^{ème}, 1^{er}, 2^{ème}, 14^{ème}, 6^{ème}, 15^{ème} : Centreville-Canet-Arnavaux-Jean Jaurès

- Port de Bouc : les Comtes.

Il invite les PE à se regrouper sur leurs écoles, en AG pour exiger l'abandon de la mise en place des cités éducatives, réaffirmer leur refus de voir la maternelle remplacée par des jardins d'enfants et les postes de PE Fonctionnaires d'État supprimés, demander le maintien d'un directeur dans chaque école, avec toutes ses prérogatives. Il leur propose d'amplifier la mobilisation pour le retrait du projet de loi Blanquer et la défense de l'école maternelle, de discuter de la nécessité de la grève dans l'unité jusqu'au retrait et de son organisation.



⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli

⇒ à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon : Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : .oui .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					Retraité : 77 €
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	CI Exc HE : 244 € (18,5)						EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : **ASH, PEMF : 4 €** **CPC : 10 €** **Dir 2-4 cl : 6 €** **Dir 5-9 cl : 10 €** **Dir 10 cl et + : 13 €**

Cotisation de base + Majoration = €

Temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2019, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés)

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019

Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A

Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) :
.....
.....

Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion

Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature